

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, FESSY Véronique, SCHIMITZ Jean-Marc, , GOUJON Mickaël-SEIGNERET Ludivine.

Etaient absents : RIVIERE Mickaël- GASDON Maxime- BOULLIER Magali.

Etait absent ayant donné bon pour pouvoir : DENIS Sylvie (pouvoir à Danielle LACOUR).

Secrétaire de séance : Véronique FESSY.

Date d'envoi de la convocation : 05 décembre 2024.

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LE MARCHE PUBLIC RELATIF A L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LAVALLY – CREATION D'UN PUMPTRACK (parcours vélo).

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21 6° qui prévoit que le Conseil Municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du Conseil Municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

5 offres ont présenté des offres sur la plateforme mise à disposition du Conseil Général.

Sur proposition du Bureau d'études REALITES, chargé de l'analyse des offres, **le Maire et les adjoints proposent le classement** suivant établi d'après **le prix des prestations (100%) pour l'aménagement de la Place de Lavally avec la création d'un Pumptrack (parcours vélo) :**

1. EIFFAGE : 84 534,41 € HT
2. PAGE : 77 457,75 € HT
3. PONTILLE : 100 000,00 € HT
4. THINON : 82 685,70 € HT
5. EUROVIA : 109 576,00 € HT --- offre variante : 108 526,00 € HT

Au vu de cette analyse des offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **Décide de retenir l'entreprise SARL PAGE** pour un montant de 77 457,75 € HT, soit 92 949,30 € TTC.
- **Décide d'autoriser Mr le Maire à signer le marché public** avec l'entreprise SARL PAGE pour un montant de 77 457,75 € HT, soit 92 949,30 € TTC.
- **Dit que les crédits budgétaires sont prévus au budget primitif Communal 2024.**

Le secrétaire de séance,
Véronique FESSY

Fait et Délibéré à Pradines, le 10 décembre 2024.
Le Maire,
Charles BRUN.